



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°188 du 1^{er} février 2012

SOMMAIRE

- Compte rendu de la CNAS du 24 novembre 2011
- Compte rendu de la CNR du 14 décembre 2011
- Deuxième convocation du comité technique le 27 Janvier 2012 sur le plan d'action sur les fonctions supports RGPP.
- Rapport à la CE du 21 octobre 2011
- Rapport à la CE du 26 janvier 2012
- Evaluation de l'ANR par l'AERES
- Rapport à la Conférence Nationale Chercheurs du 20 janvier 2012

Compte rendu SNTRS-CGT de la CNAS du 24 novembre 2011

La réunion CNAS a été précédée le matin même par une intersyndicale CNAS à l'initiative du SNTRS-CGT.

Point 1 : Adoption du CR du 30/06/2011 : Ce CR est adopté à l'unanimité

Point 2 : Présentation du budget d'action sociale

Présentation du budget du CNRS (par M. Sartre, directeur de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation [DSFIM])

Les informations présentées sont sous réserve de l'adoption du budget par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre et de l'adoption de la loi de finances par le parlement.

La dépense de l'état est stabilisée en valeur hors charge de la dette et des pensions : 205 milliards d'euros (Md €). Les crédits de paiement pour la recherche et l'enseignement supérieur augmenteront de 3,4% entre 2011 et 2012. Les programmes de recherches scientifiques où émerge le CNRS sont stables (0,04%). Le budget total du CNRS en 2012 sera de 3 302 millions d'euros (M€) soit une augmentation de 4,2% par rapport à 2011. Les $\frac{3}{4}$ du budget (2 536 M€) proviennent de la subvention d'état (+0,37%) et $\frac{1}{4}$ (784 M€) des ressources propres.

La progression des ressources propres est plus soutenue que la subvention de l'état (mais elle se ralentit progressivement). La subvention d'état va augmenter de 9,3 M€ en 2012

La masse salariale (et notamment les pensions) augmente de 1,20% (+ 24,5 M€) ; les fonctions, équipements et investissements (FEI) diminuent de 3,1% (-15,1 M€).

1^{er} axe de travail identifier des postes d'économie en dehors du cœur de l'activité scientifique (fonctions support et de soutien). 2nd axe mobiliser les ressources propres "dormantes".

184,34 M€ de dotation pour les unités de recherche (-9,1%)

34,79 M€ de dotation pour les TGIR (+6,7%)

4,13 M€ de dotation pour les sièges des instituts (en baisse).

Présentation du budget d'action sociale (AS) (par Mme Kauffmann).

34 M€ de dépenses prévues en 2012. Le mode de financement évolue : la subvention état qui représentait 25 M€ en 2010 et 2011 ne représente plus que 23,5 M€, les ressources propres fourniront 9 M€. Les ressources propres des délégations régionales sont mobilisées à hauteur de 1,6 M€ (tableau de la page 4 du document préparatoire). Tout le budget est attribué en début d'année, il n'y a plus de décisions modificatives (c'est à dire pas de deuxième aide en cours d'année).

Présentation du budget 2011 (par M. Sabat)

Tableau de la page 2 du document préparatoire. Les dépenses de restauration ont diminué (augmentation de la restauration hébergée), les dépenses de médico social ont baissé (2 médecins ont été embauchés à Gif donc leur salaire n'est plus sur le budget de l'AS), les dépenses de logement ont baissé (pas de réservations de logements, diminution du nombre de prêts mobilité et de prêts BAP), diminution des dépenses pour les familles (report des crédits CESU), la solidarité est en augmentation (22 000 € aides non remboursables et 8 000 € aides remboursables), l'activité sociale et culturelle du CAES est en hausse, les dépenses pour les syndicats n'ont pas bougé, pour le handicap on fonctionne au coup par coup (dépenses à peu près

semblables à 2010), les dépenses structurelles ont augmenté (travaux, missions, etc.). Globalement le budget de 2011 a été le même que celui de 2010.

Coût moyen par ETP en 2010 : 1028 €, en 2011 : 1006 €, en 2012 : 1000 €.

M. Revert (SUD Recherche EPST) remarque qu'il y a un risque de disparité entre les agents si ce sont les délégations régionales (DR) qui financent l'AS sur leur propre budget. Il va y avoir une perte de contrôle de la DRH et du SDS sur leur propre budget.

M. Conin (UNSA Recherche) fait remarquer que malgré les dires le budget 2012 est en baisse (1000 € par ETP).

M. Launay (SNTRS CGT) souligne le problème des **contrats** ANR et du préciput. Nous soulignons régulièrement le problème de la non prise en compte du coût social par l'ANR. A la dernière CNAS nous vous avons d'ailleurs interrogé sur l'utilisation du préciput pour combler ce manque. En lisant le rapport des inspecteurs de l'IGAENR nous constatons qu'ils trouvent anormal que l'ANR ne participe que très partiellement au financement des fonctions supports et ils proposent que l'ANR offre la possibilité à tous les opérateurs de déposer des dossiers sur la base de coûts complets intégrant les fonctions supports. En suivant ce raisonnement nous ne pouvons qu'en déduire que l'ANR est tenue de prendre en compte le coût social des agents en CDD et nous vous demandons de demander à l'ANR de raisonner en coût complet.

M. Coudroy (DRH) répond qu'il n'y aura pas de disparités régionales, dans le dialogue de gestion il y a un contrôle de l'administration. On compare deux chiffres : les sommes que chaque DR est censée dépenser pour l'AS et les chiffres des dépenses réelles. Le budget de l'AS ne devra pas être mélangé avec celui de la Formation Permanente (FP) par les DR. En ce qui concerne le préciput ANR, il ne dépend, malheureusement, pas du CNRS.

M. Sarte : il n'y a pas de perte d'information au niveau des DR. Pour les ressources propres les DR prélèvent 4% sur les crédits ANR qu'elles gèrent. Mais il y a environ 8 000 CDD au CNRS dont 4 000 liés aux crédits ANR. L'ANR refuse de payer pour ses agents en CDD, donc le CNRS mobilise une partie du préciput pour l'AS (1 M€ que le CNRS verse à l'AS sur 5,7 M€ de préciput). Le CNRS doit payer l'AS (et notamment les frais de restauration), la FP et le chômage des agents sur CDD. Il n'est pas évident de faire payer l'ANR car il faut faire modifier le règlement financier de l'ANR (qui fait une sorte de chantage : il faut faire un arbitrage entre qualité et quantité des contrats ANR, si l'ANR verse au CNRS et aux autres organismes ce qu'elle doit pour ses agents elle versera moins de crédits aux laboratoires).

Présentation du budget 2012 de l'AS (par Mme Kauffmann) (chiffres arrondis dans certains cas)

Restauration 19 878 000 €

Médico social 2 511 000 €

Logement 508 541 €

Famille 2 009 687 €

Solidarité 339 645 €

Activité sociale et culturelle (CAES) 5 895 591 €

Syndicats nationaux 146 885 €

Handicap 524 903 €

Dépenses structurelles 2 227 213 €

Total 3 404 300€, ce qui fait un coup moyen par ETP de 1 000€

M. Hirsch (CAES) regrette la diminution de 100 000 € du budget du CAES, c'est la première fois depuis la création du CAES en 1957 que cette subvention baisse, il va y avoir un impact sur le personnel.

M. Coudroy répond qu'en valeur relative le CAES est préservé alors que la subvention d'état a baissé.

M. Conin (UNSA Recherche) répond que cela aura un impact sur les agents qui auront la triple peine : baisse de leur rémunération, baisse de l'action sociale et répercussion de l'augmentation de la TVA.

M. Launay (SNTRS CGT) Depuis 54 ans c'est la première fois que la subvention du CAES baisse, de plus on n'est pas à l'abri d'arbitrages différents concernant notamment les salaires des employés ou le prix de location des locaux. Cela se répercutera sur la subvention des activités. De plus si les laboratoires ont moins d'argent il y aura moins de congrès, de colloques ou de formation permanente dans les centres du CAES d'où une diminution des ressources propres du CAES. En prenant ce genre de décision vous prenez donc le risque de menacer l'équilibre financier du CAES et donc son avenir dans une période où il a tout son rôle à jouer. Malgré vos belles paroles "c'est un coup de poignard dans le dos" de l'action sociale.

M. Launay (SNTRS CGT) lit alors la motion présentée par l'intersyndicale :

**DECLARATION INTERSYNDICALE
à la Commission Nationale d'Action Sociale du jeudi 24/12/11**

L'article 6 de la convention générale CNRS/CAES signée le 01/07/2010 notifie que l'effort global du CNRS au soutien des activités du CAES du CNRS a vocation à atteindre 1% de la masse salariale brute hors charges des agents du CNRS permanents et non permanents.

Ce soutien s'apprécie à travers l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition du CAES du CNRS.

Les Organisations Syndicales signataires s'opposent à toute baisse de la subvention pour activités diverses. La variation des charges des ressources humaines et matérielles ne saurait déroger à ce principe fondamental.

Toute baisse de la subvention d'activités diverses met en péril l'équilibre budgétaire de l'association. Elle aura pour effet immédiat une baisse des prestations sociales en faveur des agents CNRS et de leurs familles.

En conséquence les Organisations Syndicales exigent à minima la reconduction de la subvention d'activités diverses pour l'année 2012.

En cas de refus de la direction du CNRS les personnels seront informés de la situation.

Réponse de M. Coudroy : le contexte général n'est pas à la hausse. L'article 6 précise la vocation à atteindre 1%, c'est toujours la cible à atteindre. En ce qui concerne la masse salariale du CAES cela a été fait par une extraction de la base de données SIRHUS. Le taux de 0,86% a été préservé, c'est la ligne activité diverse qui va diminuer mais le total versé au CAES reste stable. La DRH reste ouverte à une modification de la répartition par le CAES au sein de cette enveloppe (notamment si le CAES veut baisser des postes pour ne pas baisser l'activité diverse c'est de son ressort).

M. Dewarumez (SNCS FSU) : le problème c'est qu'on ne peut maîtriser les coûts de personnel et d'infrastructure donc c'est l'action vers les agents qui va baisser.

M. Coudroy : le CNRS s'interdit de regarder la manière dont le CAES répartit la subvention, il attribue une enveloppe globale et le CAES la gère comme il veut.

M. Hirsch : Le problème concerne le calcul de la masse salariale on est passé de 2,8 M€ à 3,1 M€ alors on a diminué en équivalent temps plein. S'il y a eu des erreurs de calcul les années précédentes c'est un problème de faire porter cette erreur sur une seule année (il y a eu apparemment une erreur entre ETP et ETPT).

M. Launay : Vous ne pouvez pas dire que les décisions du CNRS n'ont pas de conséquence sur la politique sociale faite par le CAES en direction des agents. Déjà tendre vers 1% ce n'est pas la même chose que rester à 0,86% et s'en satisfaire. De plus, si vous changez la donne en changeant les modes de calcul et que cela vous amène à diminuer la subvention d'activité vous prenez une part de responsabilité qu'il vous faudra assumer auprès des agents.

M. Coudroy : C'est un problème de périmètre. Il y a maintien du soutien global. Il y a toujours un choix fort du CNRS de soutenir l'AS.

M. Bourlès (SGEN CFDT) : pour que les gens viennent travailler au CNRS il n'y a pas que la PES qui est attractive, il y a aussi l'AS.

M. Arnould (SGEN CFDT) Sur les ressources propres quelle est la part de l'agent qui revient à la restauration?

M. Sartre : il y a deux types de ressources : les ressources propres et les ressources propres des délégations.

M. Launay (SNTRS CGT) Concernant la baisse de la part consacrée au logement nous ne comprenons pas que le CNRS choisisse cette période pour réduire de manière aussi forte son effort consacré au logement. Nous alertons déjà depuis plusieurs CNAS la direction sur ce problème et nous nous en félicitons d'ailleurs, car il suffit d'ouvrir aujourd'hui n'importe quel journal ou d'écouter la radio ou la télévision, pour comprendre que c'est un problème majeur partout en France.

Nous avons de plus en plus de mal à supporter qu'à chaque fois que nous parlons de ce problème dans cette assemblée tout le monde regarde ses chaussures. Il faut quand même voir la réalité en face. Par exemple, peut-être qu'ici tout le monde n'a pas une idée très précise du salaire net d'embauche d'un TCN. Il se situe entre 1100 et 1200 euros et, si cet agent travaille en région parisienne ou dans une grande ville, s'il veut se loger il devra déboursier au minimum entre 500 et 700€. C'est ingérable. Si l'on voulait pousser un peu plus loin, on pourrait même dire qu'à chaque fois que le CNRS embauche un agent dans une grande ville avec ce genre de salaire il le met en difficulté. Donc, nous confirmons notre volonté de voir se mettre en place le groupe de travail sur le logement dès le renouvellement de la prochaine CNAS afin de faire le tour de tous des dispositifs et des possibilités qui sont mises en place dans certaines régions et qui pourraient être étendues. Nous souhaitons également que ce groupe se penche sur le recul des réservations de logement et voir s'il y a des solutions alternatives afin de diminuer autant que faire se peut la part du logement dans les dépenses des agents.

M. Coudroy : Il y a un problème de logement en IDF et dans les grandes villes. Le problème c'est que l'outil de réservation des logements est coûteux pour un très petit nombre de bénéficiaires. Il faudrait voir si on ne pourrait pas développer d'autres outils pour le logement.

M. Guedj (SNCS FSU) : C'est très bizarre qu'il y ait une telle augmentation des ressources propres en 2012 (même en enlevant l'ANR et le handicap il y a une augmentation).

M. Sartre : c'est parce que tout est mis dès le départ dans le budget primitif et qu'il n'y aura pas de décisions modificatives plus tard contrairement aux autres années.

Mme Collin (UNSA Recherche) : on parle toujours de budget mais en fait l'AS concerne les êtres humains.

M. Revert (SUD Recherche EPST) : en période de crise on doit favoriser l'AS. *M. Coudroy* : les ressources propres ce sont les ressources du CNRS. Le dialogue de gestion avec les délégations n'est pas terminé on va attendre la fin de ce dialogue pour voir s'il est possible de faire une augmentation pour le budget de l'AS. Il sera peut-être possible de mettre une petite rallonge.

M. Launay (SNTRS CGT) : suite à la mise en place du dialogue de gestion appliqué à l'action sociale et à l'attribution de 90% du budget aux délégations le SDS (service du développement social) ne gère plus que 10% du budget. A cela s'ajoute la suppression de la DM2 avec pour conséquence, à notre avis, la disparition

du rôle d'arbitre que pouvait jouer ce service en essayant de rééquilibrer entre les régions qui avaient eu plus de dépenses et celles qui en avait moins par rapport au prévisionnel. On craint donc qu'il y ait une disparité entre les agents des différentes DR. Prenons par exemple les prêts mobilité : certaines DR qui auraient, suite à beaucoup d'accueils de mobilité, leur budget épuisé rapidement seront peut-être contraintes de diminuer les montants alloués par agent pour ces prêts mobilité. Nous nous interrogeons aussi sur la visibilité des ressources propres des délégations qui sont dans certains cas "cachées". Nous craignons aussi que certains délégués soient tentés d'utiliser les crédits sociaux versés en subvention d'état pour d'autres types de dépenses en "promettant" de compenser sur leurs ressources propres l'année suivante. Nous risquons alors, du fait de cette perte de fléchage, de ne plus pouvoir suivre l'exécution du budget social dans les DR. Enfin, nous avons une inquiétude, du fait de ces différentes évolutions, sur l'avenir même du SDS.

Mme Kauffmann : en 2011 certaines délégations ont moins dépensé et d'autres plus, il y a eu des remontées et redescentes de l'argent entre ces délégations.

M. Coudroy : Vous n'avez pas à avoir d'inquiétude sur l'avenir du SDS qui jouera pleinement son rôle.

M. Conin (UNSA Recherche) : le CAES est une association loi 1901 qui doit présenter un budget devant être voté avant la fin 2011, si M. Coudroy peut faire une rallonge il faut nous tenir au courant très rapidement.

M. Coudroy : la dernière délégation passe le 12/12 dès le lendemain il pourra donner une réponse.

M. Revert (SUD Recherche EPST) : Il vaudrait mieux avoir des crédits fléchés que des crédits fongibles.

Point 3 : Présentation du CAES par son Président J. Hirsch.

Les ouvrants droit sont plus de 40 000, les utilisateurs 29 744, il y a 49 616 ayants droit. Total d'utilisateurs plus de 79 000 personnes.

Il y a une politique de tarifs dégressifs. Sur 4 ans on a un taux de renouvellement des utilisateurs de 50%.

M. Launay (SNTRS CGT) on remarque qu'en temps de crise les agents ont plus recours au CAES notamment pour les secteurs de l'enfance et des vacances.

Point 4 : Bilan de la mise en concurrence par le CAES pour les CESU. (Présentation de M. Hirsch et M. Mapataud)

Les résultats sont : 1^{er} Chèque domicile, 2nd EDENRED, 3^{ème} SODEXO.

Les coûts de gestion seront nuls, toutes les prestations sont offertes.

Point 5 : Bilan des secteurs en convention 2011. CESU et Chèques vacances (présentation M. Hirsch)

CESU : nombre d'agents 1175. Ce sont surtout des CR et IE (plus IR) qui les utilisent. La population est jeune dans ces catégories donc ils ont besoin des CESU.

La majorité des CESU est utilisée pour la garde des enfants de 0 à 4 ans.

Chèques vacances : 971 dossiers. Les utilisateurs sont plutôt des Techniciens, puis des AI et ensuite des IE. Il y a très peu d'IR, CR et DR car en général ils n'y ont pas droit.

M. Conin (UNSA Recherche) le rééquilibrage des soldes va conduire à une baisse du nombre d'agents servis en 2012.

Mme. Kauffmann : on ne veut pas augmenter l'enveloppe car cela semble correct, il y aura une régulation avec les prêts BAP. Le nombre est énorme : 2000 000 chèques vacances, et on n'a refusé aucun CESU.

Point 6 : Questions diverses.

A/ Les aides exceptionnelles remboursables (question posée par Mme René (SNTRS CGT)) :

Cette demande est issue de la CORAS d'Ile de France Est (dont Mme René est membre).

La réglementation concernant ces aides paraît très peu claire pour la CORAS :

En effet "Il est communément admis que les mensualités de remboursement (toutes charges comprises) ne peuvent être supérieures au tiers du revenu net, soit un Taux d'endettement de 33 %. Souvent dans les dossiers que nous avons à examiner ce taux de 33% d'endettement est déjà dépassé ou est limite. Dans ce cas peut-on attribuer une aide remboursable quand en donnant cette aide on fait dépasser le taux d'endettement de l'agent au dessus du seuil de 33% (ou quand le taux d'endettement est déjà supérieur à 33%) ?

En effet en analysant 14 cas traités lors de la CORAS IDF Est (de fin 2009 à fin 2011), nous nous sommes rendus compte que trois cas seulement (sur quatorze cas traités) correspondent à des situations où l'attribution d'une aide remboursable de 20 €/mois (sur 24 mois) serait compatible avec la limite des 33%.

De plus, on peut noter que, dans deux de ces cas, on atteint presque cette limite (32,1 et 32,2 %) ; le versement d'une pièce supplémentaire au dossier (prime exceptionnelle, aide au logement...) pourrait donc aisément faire basculer ces dossiers "limites" d'un côté à l'autre d'une frontière fixée arbitrairement à 33%. Le troisième cas, le seul qui s'écarte clairement de cette limite (3,4 %), correspond à un agent retraité à très faible revenu (596 €/mois), mais propriétaire de son logement.

Au vu de ces résultats, on peut donc effectivement s'interroger sur la pertinence de maintenir un dispositif d'aide remboursable s'il s'avérait que, techniquement, une exclusion du dispositif doit être systématiquement observée dès lors que la limite des 33% de revenu affecté est atteinte."

Donc nous aimerions avoir une réponse claire de la CNAS sur ce point.

Réponses de Mme Chaput, M. Beauchet, Mme Kauffmann et M. Launay.

On rappelle que les aides exceptionnelles remboursables sont complémentaires des aides exceptionnelles non remboursables et ne doivent pas les remplacer. L'objectif des aides n'est pas de faire rembourser l'agent et on ne doit pas l'endetter au dessus du seuil légal. Ces aides remboursables s'adressent uniquement aux agents qui ont une difficulté passagère et imprévue mais qui vont pouvoir rembourser sans problème.

M. Launay (SNTRS CGT) : à ce propos, en tant que président de la commission solidarité et handicaps du CAES, vu l'évolution des dossiers qui nous sont soumis ne serait-il pas envisageable de passer le plafond de l'aide non remboursable de 1000 à 1500 € ?

M. Beauchet et Mme Kauffmann : Dans certains cas l'aide non remboursable de 1 000 € peut ne pas être suffisante, il est écrit dans la circulaire que dans certains cas exceptionnels on peut dépasser ce plafond de 1 000€ et aller jusqu'à 1 500€. On rappelle qu'on peut également ne pas verser l'argent directement à l'agent mais à ses créanciers.

En 2011 l'enveloppe pour les aides exceptionnelles non remboursables était de 50 000€ et actuellement on n'a dépensé que 30 000€.

B/ problème d'hygiène dans un restaurant à Marseille. Question soulevée par M. Launay (SNTRS CGT). Réponse : Mme Cartier s'y rend régulièrement car elle est au courant de la situation. Il y a également un problème de non respect du cahier des charges.

C/ Impact des élections CT sur les CORAS, CRFP, CNAS, etc. Question posée par M. Launay (SNTRS CGT). Comment tiendra-t-on compte de ces résultats pour constituer les CORAS?

De plus il est dit dans la décision de création des CORAS, que sont membres de cette commission les représentants désignés par les OS représentatives dans la région. La question qui se pose est "est-ce qu'une organisation qui n'est plus représentative au niveau national du fait de ses résultats au vote de CT peut-elle être représentative au niveau régional ?"

M. Coudroy : il y aura une réunion avec les OS le 15/12 qui va aborder toutes ces questions.

D/ Problème de non fonctionnement de certaines CORAS. *Question posée par M. Launay (SNTRS CGT) :* certaines CORAS ne fonctionnent pas, notamment celles de Paris B et de la DR5. Quand une CORAS fonctionne bien c'est important pour une délégation. *Réponse de Mme Kauffmann,* en ce qui concerne la DR5 (Meudon) il y a un problème de personnels. *Mme Le Fur :* à Paris B la CORAS ne s'est pas tenue à cause d'un manque de représentants syndicaux. Les seules instances qui se sont tenues sont celles des aides exceptionnelles. Elle va écrire aux OS pour demander des représentants.

E/ Réflexion sur le métier d'assistante sociale. *Par M. Bertrand Mapataud. Mme Chaput :* les assistantes sociales souhaitent être aidées pour mener une réflexion sur leur métier qui évolue. Une étude va être menée.

F/ Avenir du SDS par Jean-François Launay (SNTRS CGT) : nous avons été rassuré sur l'avenir du SDS.

M. Coudroy : le SDS restera acteur, il annonce que Mme Isabelle Kauffmann le quitte pour l'INIST. *M. Launay* la remercie au nom des OS pour son activité et lui souhaite bonne chance pour la suite de sa carrière.

Compte rendu réalisé par les représentants SNTRS-CGT à la CNAS : J-F. Launay, M. Matignon et B. René.

Compte rendu de la CNR du 14/12/11

Le SNTRS-CGT est représenté par JF. Launay et J. Tack

Les syndicats SNCS, Sud recherche, UNSA, CFDT et FO sont représentés à cette réunion.

I- validation des comptes rendus des réunions des deux dernières CNR.

Compte rendu de la réunion du 25 Novembre 2010.

Celui-ci devrait être validé avant la composition de la nouvelle CNR, contretemps dû à un refus de la secrétaire adjointe (J. Tack) de valider le compte rendu de l'administration, car il ne lui avait pas été soumis pour relecture.

Problème avec le Compte Rendu de juin 2011

Le CR ne peut être validé en l'état. En effet Mr Launay est présenté comme absent et pourtant, au vu du CR, il intervient régulièrement lors de cette CNR. Il apparaît que l'administration n'a pris aucune note et s'est basé, pour rédiger ce CR, sur le relevé de note envoyé par la secrétaire de séance désignée parmi les OS. Nous signalons que cette manière de faire n'est pas correcte et que c'est bien l'administration qui doit fournir un projet au secrétaire de séance pour validation.

II- Point sur la situation budgétaire 2011 et prévisions 2012

Présentation de 4 tableaux

- A- Tableau 1 - Evolution des dépenses sociales, comparaison entre le réalisé 2010 et 2011 au 30/10
- B- Tableau 2 - Evolution des dépenses de restaurations de 2010 et 2011
- C- Tableau 3 - Evolution du budget primitif d'action sociale entre budgets prévisionnels 2011 et 2012
- D- Tableau 4 - Comparaison répartition du budget primitif restauration 2012

Il nous est présenté les remontées des réalisés pour 2011, en hausse de 200 000 euros entre 2010 et 2011.

On observe une augmentation de 7% en restauration hébergée. Cette augmentation est en partie due à la quasi suppression des titres repas pour la DR17, remplacés par de la restauration hébergée.

B- Budget 2012

Le budget 2012 a été construit avec la logique d'un budget « sincère ». C'est à dire qu'il est provisionné sur l'ensemble de l'année 2012 en se basant sur le réalisé 2011.

Ce budget table sur des ressources propres à hauteur de 10 Millions. Ces ressources propres doivent abonder la partie infrastructure. La baisse de la subvention d'état est compensée par la mise à contribution des ressources propres des délégations.

Cette année, il n'est pas prévu de DM2 ou alors elle sera très très faible.

JF Launay demande que le tableau 3, qui présente la ventilation du budget entre la subvention d'état et les ressources propres, soit plus explicite. En effet si le but est vraiment d'informer les membres de la CNR il faut à minima que les ressources propres soient détaillées afin que l'on puisse bien comprendre de quoi elles sont constituées

P Guedj : La restauration hébergée sur l'année 2010 – 2011 correspond à une augmentation de 600 000 euros ; entre 2011 – 2012, on constate une légère augmentation car on ne tient pas compte des tickets repas. Donc le budget primitif 2012 est à égalité avec 2011. Dans ce budget vous ne prenez pas en compte l'augmentation des prix. Ce budget n'est pas « tenable » en l'état.

E. Rident : l'ajustement sera fait sur les autres lignes budgétaires.

Le problème des budgets globaux versés aux délégations en début d'année est posé par les syndicats. Ils s'inquiètent de savoir si le budget fléché « action sociale » ne sera pas utilisé à d'autres fins en délégation.

Les représentants de l'administration expliquent qu'il est demandé aux délégations de respecter les dépenses incompressibles. Le service RH national vérifie que ces règles sont respectées.

JF Launay explique que la notion de budget sincère est une bonne chose, que nous le demandons depuis longtemps, car ainsi on n'« hypothèque » pas sur les budgets à venir dans le courant de l'année comme avec le DM2.

Par contre il s'interroge : Est-ce que le SDS a vraiment connaissance de ce qui se passe sur le budget d'action sociale en délégation ? A-t-il la vision des transferts que pourraient opérer certaines délégations du budget de l'action sociale vers les moyens communs comme cela a pu être fait par exemple à la DR 17 suite à la suppression des tickets restaurants ?

III Actualité du second semestre

A- Les faits marquants dans les différents restaurants en restauration propre.

Nouveaux marchés et visites de contrôle.

Pour Paris A, les deux restaurants d'Ivry et de la rue Pouchet sont tenus par la Sodexo.

On observe un écart par rapport au cahier des charges, en effet le nouveau gérant n'avait pas bien compris les contraintes du cahier des charges. Le 12 Décembre dernier a eu lieu une mise au point et une mutualisation avec PMA pour l'élaboration des menus. Le comité des usagers remarque une amélioration sur la diversité des menus.

Ile de France Est, Eurest détenait les restaurations de Villejuif et Thiais, un seul marché a été passé pour jouer sur les volumes. 4 réponses à l'appel d'offre. Sodexo a fait une réponse non conforme : deux prix pour les deux marchés, alors qu'il s'agissait de regrouper les marchés en un seul.

La société Compas (Eurest) a été reconduite avec un engagement sur le bio et sur le tri sélectif.

Ile de France Sud, le restaurant de Gif est tenu par la société Avenance. On assiste à une montée en puissance des produits bio, le prestataire cherche à obtenir une justification de consommation pour savoir si les plats bio sont consommés.

Ile de France Ouest et Nord : Eurest. A

Meudon la société a procédé à une amélioration en termes d'affichage, de plus il y a eu une grosse mise à niveau des matériels. Par contre, il faut qu'ils progressent sur les menus qui reviennent à jour fixe toutes les semaines.

Nord Est Nancy.

Nous avons effectué deux contrôles, avec des problèmes sur l'étiquetage des produits et leur stockage.

Lyon Villeurbanne. Le restaurant est tenu par GINOV'RESTAURATION. L'obligation d'avoir un plat de première catégorie tous les jours, n'est pas tenue, nous avons demandé une rectification sur ce point.

Des travaux sont à faire pour accueillir le personnel de nouveaux laboratoires. On estime qu'il y aura 60 repas en plus à partir de 2012.

Orléans : Sodexo. Contrôlé le 5 octobre, premier contrôle avec la nouvelle trame de contrôle, rien à signaler côté prestation.

Chizé : la cuisinière est partie à la retraite

Provence : GINOV'RESTAURATION. A

Marseille, depuis Juin il y a des remontées de mauvais travaux, des manquements.

Action menée par rapport à ces problèmes :

Le Délégué Régional a adressé une lettre à GINOV'RESTAURATION pour faire part des dysfonctionnements observés.

S'en est suivi un second contrôle avec la mise en demeure de se soumettre au marché.

Le 6 Décembre GINOV'RESTAURATION a nié les manquements observés par le CNRS et dit se conformer aux contraintes du marché.

Le SNTRS-CGT intervient en lisant une lettre des employés de ce restaurant (lettre syndicale CGT). Dans cette lettre, les employés dénoncent des conditions de traitements des salariés indignes de tout employeur, ils dénoncent aussi les conditions d'hygiène qui ne sont pas respectées.

Pour le Responsable de l'administration "ce ne sont pas des employés du CNRS, certaines des conditions dénoncées dans cette lettre ne concernent pas le CNRS".

J. Tack : lorsque le CNRS passe un marché de sous-traitance il s'engage à veiller au respect du droit du travail par les entreprises sous-traitantes.

M. Cartier : pour l'instant nous avons fait un courrier de mise en demeure et nous allons appliquer des pénalités.

Il y a eu une réunion le 6 décembre suite au mouvement de grève où il a été exigé du prestataire qu'il respecte le cahier des charges.

M. Cartier : Nous irons plus loin s'il le faut. Les contrôles internes servent à mettre en demeure. Le restaurant sur Marseille est sous surveillance.

Languedoc-Roussillon : Sodexo.

Un contrôle a été effectué sur la qualité des prestations le 26 Septembre. Nous avons décidé d'observer une vigilance sur la qualité des prestations (présentation, cuisine) qui n'est pas conforme au cahier des charges.

Midi-Pyrénées.

La restauration est répartie à Toulouse sur 4 sites. Il y a eu un remodelage de l'équipe.

Il existe un souci d'égalité de traitement entre les différents sites. La prestation n'est pas la même suivant les restaurants, il faut faire évoluer cette situation mais il y a une volonté du prestataire d'harmoniser les menus sur tous les sites satellites

Paris Michel Ange : Sodexo propose des offres dites « conviviales » par ex. offre plancha...

Bretagne :

Roscoff, campagne de sensibilisation au gaspillage faite dans le restaurant CNRS de Roscoff.

B- les opérations immobilières

La plus grosse opération en cours est sur Villeurbanne : 1,8 millions dont 0.3 incombent à l'action sociale

A Strasbourg : 50 000 euros sont engagés.

Les syndicats demandent où en est-on du dossier de travaux sur le restaurant de Montpellier?

Il n'a pas été remonté cette année par la DR lors du dialogue de gestion de renouvellement de demandes de travaux ...

De ce fait, le comité des opérations immobilières n'a pas pu retenir cette opération

IV La formation des gestionnaires de restauration

Il s'agit d'une formation pour permettre de faire des contrôles simples du respect des cahiers des charges par les gestionnaires directement en région.

Il s'agit de travailler à l'élaboration d'un document de contrôle qui a permis l'amélioration de la trame du contrôle. Cela permet aussi de constituer un réseau de personnes compétentes dans ce domaine.

Ateliers du club de développement durable des établissements public. Cet atelier n'a rien à voir avec les réunions ministérielles sur le Bio... d'ailleurs, il n'y a eu que deux réunions à ce sujet, depuis la fin du Grenelle de l'environnement, il n'y a plus rien.

Ces ateliers comprennent un atelier restauration. Mélanie Cartier a assisté à cet atelier dont l'ordre du jour comprenait :

- une présentation d'un guide destiné aux gestionnaires du CROUS.
- une présentation de marché de restauration réalisé par l'ADEME, BRGM et UGAP.
- une comparaison des pratiques entre établissements.
- un point sur le développement durable.

Un "*reporting*" sur le développement durable pour obtenir de la part des prestataires des indicateurs sur chaque restaurant et, lorsqu'il a été signé lors des appels d'offre, un engagement sur le bio.

Ce "*reporting*" consiste à partir des extraits de caisse de pointer les produits « phares » bio.

Par exemple : les produits d'entretiens bio, les clauses de proximité des produits « produits locaux », les clauses sur les circuits courts. Ce procédé permet de passer d'un bilan chiffré à un bilan qualitatif.

- un volet bio-déchets

Les bio-déchets représentent 55% des déchets collectifs, soient 120 tonnes par an pour 2012 et 80 tonnes prévues pour 2013.

Exemple d'Elior à Toulouse (Airbus) qui met en place ce type de tri, mais il y a problème avec la ville de Toulouse, qui ne pratique pas le tri sélectif des bio-déchets.

Il est prévu de se servir des études et ratio pour élaborer un classement des restaurants, il faut savoir que les bio-déchets représentent 30% des déchets en cuisine contre 70% produits par les convives.

V. Plan d'action pour la restauration

I. Kauffman explique que le plan d'action pour la restauration est dès à présent une véritable feuille de route pour Mélanie Cartier.

J. Tack fait remarquer que le plan d'action au CNRS est en discussion avec l'administration du CNRS et qu'il est bien curieux que la direction affirme que d'ores et déjà il constitue une feuille de route aux projets du service de restauration!

Le service de restauration a obtenu un retour oral des inspecteurs de l'IGAENR, retour qui comporte cinq préconisations :

- 1- améliorer le pilotage qualité
- 2- concertation inter-EPST
- 3- externalisation des restaurants CNRS

La direction du CNRS, à ce jour, ne désire pas externaliser les trois restaurants en régie directe.

La direction établit un plan d'action autour de la restauration avec la mise en place d'un marché unique alloti.

Cela signifie un seul marché segmenté en multi-lots : à un moment donné on lance des appels d'offres sur « des lots ». Donc on passe dans un système de date unique pour la négociation des marchés.

La date unique pose un problème : on aura des marchés à interrompre, comment procéder?

Le marché est découpé en clauses techniques et administratives générales et en clauses spécifiques pour chaque délégation.

Les syndicats demandent à quoi sert ce traitement des marchés à date unique?

Réponse de l'administration : permettre d'optimiser pour ne pas être sollicité en région.

Les syndicats : Les closes techniques et administrative existent déjà, cela ne représente pas un changement significatif. La seule différence notable est la date unique.

UNSA : avec cette centralisation, que vont devenir les équipes en délégation?

L'administration : pour les équipes locales il y a la mise en place d'un processus d'amélioration continue qui doit être pris en compte dans chaque délégation.

J. Tack : Comment allez-vous procéder pour le dépouillement de tous les marchés qui auront eu lieu à date unique? Ce processus va être trop long...

JF Launay : le fait de faire un marché pendant 4 ans, va figer tous les marchés, alors qu'à l'heure actuelle, chaque renouvellement de marché permet d'être plus réactif en fonction des expériences passées. Cela donne une plus grande réactivité par rapport à l'environnement et à la qualité.

L'administration : en effet c'est l'inconvénient.

Administration – Sommervogel : on gagnera en qualité de service avec un marché unique national.

En local, le service des marchés pourra se concentrer sur la qualité et ne devra pas refaire ce qui est déjà fait ailleurs.

JF. Launay : Cela va entraîner une perte de l'expertise au niveau local

SNCS- P. Guedj : En effet on va avoir une perte de l'expertise locale, et comme le souligne J.Tack la mise en place d'une date unique, va tirer en longueur le renouvellement des marchés. Cela impliquera que le prestataire s'engagera sur 6 mois de plus donc il en découlera une augmentation des prix.

M. Cartier : La notion de marché unique allotie est nouvelle, jusqu'à présent on parlait d'un marché unique pour l'ensemble du CNRS.

4- Harmonisation des règlements au niveau des caisses enregistreuses.

Harmonisation des groupes tarifaires : catégorie B = groupe 1

5- En restauration hébergée il est demandé d'avoir un meilleur suivi des conventions dans les restaurants hébergés.

VI- Les tarifs

La direction présente ses tableaux de proposition d'augmentation des tarifs pour 2012.

Deux propositions sont faites par l'administration, l'une comprenant l'augmentation des tarifs sans augmentation de la TVA et le deuxième tableau inclus le passage de la TVA de 5,5 à 7% et l'augmentation de l'URSSAF.

J.Tack dénonce les propositions d'augmentation des tarifs faites par l'administration

1 – La façon dont sont présentés les tableaux, qui montrent que les tarifs extérieurs sont notés avec une TVA de 5,5% alors que, lors de la baisse de la TVA de 19,6% à 5,5% en 2009, les tarifs des extérieurs étaient restés inchangés. Ainsi par un jeu d'écriture, l'établissement, en gardant des prix calculés avec une TVA de 19,6% pour les tarifs extérieurs, affiche maintenant les mêmes tarifs avec une TVA de 5,5% et se propose de la passer à 7%.

2 – Pour le personnel CNRS, l'augmentation des tarifs, pour toutes les catégories, est calculée chaque année en fonction d'une augmentation demandée par l'URSSAF pour les catégories B, sous peine pour les agents de compter la restauration en avantage en nature. De ce fait tous les tarifs augmentent tous les ans « à cause de cette règle URSSAF ». Or, l'augmentation, pour être « dans les clous URSSAF », doit être de 0,64% et l'augmentation hypothétique de la TVA est de 1,5% ce qui inclut bien la demande URSSAF.

3 – Le sénat vient de retoquer le passage de la TVA de 5,5 à 7%. De ce fait nous demandons que le passage de la TVA soit effectif pour proposer un nouveau tarif.

Nous demandons à ce que le calcul des tarifs, en cas d'augmentation de la TVA, soit renégocié à ce moment-là. Il nous est répondu que ni l'administration ni les syndicats n'avaient que cela à faire.

UNSA renchérit en expliquant que la tarification proposée est trop chère. Que le pouvoir d'achat des agents ne cesse de baisser et que donc ils sont hostiles à toute augmentation des tarifs.

CFDT il faut raisonner hors taxes.

CGT nos salaires baissent! Il y a que l'URSSAF qui augmente.

Nous recevons de la part de l'administration une fin de non recevoir de nos propositions. L'administration propose de réduire de 0,02 centimes d'euros le tarif des catégories B s'il y a changement de TVA. C'est sa seule concession! Les syndicats demandent une interruption de séance qui est accordée par l'administration. Durant cette interruption de séance nous discutons des propositions de l'administration et tombons d'accord sur un vote unitaire.

Il est procédé au vote

Proposition 1 : augmentation des tarifs de 0,64% (avant augmentation de la TVA)

6 contre (syndicats)

6 pour (administration)

Proposition 2 : 0,64% + 1,5% de TVA

6 refus de vote de tous les syndicats : Sud-CFDT-CGT-UNSA-CFDT-SNCS-FO.

Présentation du communiqué intersyndical qui est paru sur les listes de diffusion syndicale suite au passage en force de l'administration sur le vote des tarifs de restauration.

Communiqué intersyndical

Les syndicats siégeant à la commission nationale de restauration (CNR) du 14 Décembre 2011 ont, d'une part voté à l'unanimité contre l'augmentation des tarifs des repas suivant un mode de calcul incluant une TVA à 5,5% et, d'autre part, refusé de prendre part au vote sur une proposition tarifaire de la direction anticipant le passage de la TVA à 7%. Chaque année le CNRS se conforme à une directive de l'URSSAF qui demande que la participation au repas versée par les agents soit au moins égale à un montant réévalué par eux chaque année, soit 2,20 pour 2012. L'augmentation devient donc inéluctable, sa traduction en pourcentage (0.64% en 2012), impacte ainsi toutes les catégories tarifaires.

Nous avons voté contre cette augmentation de 0.64% du repas pour l'année 2012 car nos salaires diminuent, du fait de la non-revalorisation du point d'indice conjugué à des prélèvements obligatoires en augmentation (dont la cotisation retraite). Nous ne pouvons accepter cette augmentation incessante des tarifs de restauration de la part de notre employeur qui, dans le même temps, baisse nos salaires.

Nous avons à l'unanimité des syndicats présents, refusé de voter pour la proposition de l'administration d'anticiper l'augmentation des tarifs pour 2012 en incluant dans le calcul le passage de la TVA à 7%. En effet, le Sénat, dans sa séance du 7 décembre dernier, a rejeté cette proposition de loi prévoyant le passage de la TVA « à taux réduit » de 5,5 à 7%. Cette augmentation de la TVA impacterait fortement les prix des repas. La proposition de la direction était d'appliquer l'augmentation de 0.64% puis d'appliquer à ce résultat la TVA à 7%. Ainsi, ce calcul nous applique une double peine dans l'augmentation des tarifs (l'URSSAF et la TVA).

Voir le tableau « proposition tarification 2012 »

http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/snrscgt/IMG/pdf/Point6_tarification2012.pdf
présenté par administration lors de la CNR du 14 décembre 2012.

Nous avons fait remarquer à la direction que ce calcul revenait à augmenter les tarifs de 2,14%. Ainsi l'augmentation « alibi » des 0.64 % « obligatoire » pour les catégories B tombe. Pour être en conformité avec l'URSSAF et la TVA, il aurait été possible pour l'administration de ne répercuter que l'augmentation de la TVA! Ce qui faisait déjà une augmentation pour tous les tarifs de 1,5%.

Nous sommes devant une volonté de la direction d'augmenter les tarifs de la restauration, afin d'abonder les ressources propres de l'action sociale à partir des recettes dégagées par la restauration. En effet, lors de la dernière Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) la direction du CNRS nous a fait part de sa volonté de diminuer notablement les apports en subvention d'état pour l'action sociale au profit des ressources propres (notamment les ressources propres des Délégations).

Nous avons demandé le report de ce vote après le passage éventuel de la loi, en demandant à l'administration de faire une troisième proposition sans l'ajout des 0.64% avant la prise en compte de la TVA à 7% afin de limiter l'impact pour les agents. Il nous a été refusé de convoquer la CNR en début d'année prochaine si la loi venait à être votée, sous prétexte que les syndicats et la direction n'avaient pas que cela à faire ...

Pour ces raisons, nous avons refusé de prendre part à un vote dont nous ne reconnaissons pas la légitimité (loi non actée, calcul injuste).

Nous tenons à dénoncer auprès des agents du CNRS, les méthodes de l'administration qui a réalisé un coup de force, qui se traduira par une augmentation de 2,14 % du tarif des repas si le gouvernement réussit à faire passer sa loi d'augmentation de la TVA à taux réduit de 5,5 à 7%.

Signé par les représentants:

SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sud-Recherche-EPST-Solidaires, UNSA Recherche, SGEN-CFDT, SNPREES-FO

Compte rendu réalisé par JF. Launay et J. Tack

Deuxième convocation du comité technique le 27 Janvier 2012 sur le plan d'action sur les fonctions supports RGPP.

La séance, ouverte à 10 H, a commencé par une demande du SNIRS-CGC de traiter en séance de ses amendements. La direction générale indiquant n'en avoir pas eu connaissance avant le CT, demande une interruption de séance. Elle invite le SNIRS-CGC à la rejoindre. Cette interruption d'environ une demi-heure est suivie d'une deuxième interruption de séance faite à la demande des syndicats pour permettre à l'ensemble des organisations d'échanger leurs points de vue entre eux sur les amendements proposés par le SNIRS-CGC.

Le CT a débuté véritablement vers 11H. Les syndicats ont fait des déclarations liminaires. Commence l'étude des amendements du SNIRS. Le SNTRS-CGT tout au long de la réunion a adopté une attitude de neutralité vis-à-vis des discussions liées aux amendements. Nous avons au fil de l'eau, effectué des déclarations, marquant notre opposition au plan d'action et la politique qui pilote cette opération. Ces interventions ont été préparées à l'avance par les représentants du SNTRS-CGT au CT, nous les avons présentées lorsque le déroulement des débats amenait les thèmes que nous souhaitions développer.

Nous nous sommes abstenus lors du vote des amendements du SNIRS comme 5 autres syndicats présents. La CFDT et l'UNSA s'associant au SNIRS, ou non, suivant les amendements marquant ainsi leur positionnement. Le SNTRS-CGT a voté un seul amendement émanant de l'ensemble des syndicats, excepté le SNIRS, pour demander que l'administration n'ait pas recours aux mutations d'office. 99% des amendements du SNIRS étaient « d'ordre cosmétique ». Les « débats » ont duré jusqu'à 16 h, avec une interruption de 45 mn pour le déjeuner.

Avant le passage au vote. Le DGDR nous a expliqué qu'il se prononcerait sur les amendements retenus ou non par l'administration après que nous ayons explicité nos votes ! La majorité des syndicats s'est élevée

contre de telles méthodes qui s'apparentaient à du chantage. Nous lui avons signifié notre refus de pratiquer ainsi pour ce CT et pour tous les CT à venir.

Le DGDR a alors expliqué que l'administration avait beaucoup travaillé sur ce plan d'action, beaucoup discuté avec les agents, les syndicats... Et que notre attitude et nos déclarations étaient aussi inflexibles que celles reçues par la direction de l'INSERM qui n'avait mené aucune négociation. La position de la majorité des syndicats est restée ferme, rappelant que le plan d'action était une mise en place de la RGPP et que nous étions opposés à cette politique. Le DGDR, visiblement en colère, expliquait alors que le Ministère pouvait considérer que le dialogue social ne servait à rien et qu'il pouvait envisager « de supprimer des emplois ».

Il est donc convenu par la direction qu'elle devait avant vote donner sa position par rapport aux amendements. La Direction explique alors qu'elle valide l'ensemble des amendements proposés par le SNIRS-CGC.

Les syndicats, dont nous même, ont fait alors des déclarations d'explications de vote.

Résultat du vote : sur 10 voix, 9 voix contre, une abstention : le SNIRS-CGC.

L'avis du Comité technique du CNRS est réputé défavorable. La séance a été levée vers 16h30.

Rapport à la CE du 21 Octobre 2011

La situation générale

La crise économique et financière est loin d'être terminée. Les plans d'austérité en Europe ne règlent rien car ils aboutissent en provoquant une baisse de l'activité économique et une nouvelle hausse du chômage à réduire les rentrées fiscales plus que les dépenses publiques. La situation sociale en Grèce est catastrophique. L'incapacité de la Grèce à rembourser ses dettes auprès des banques et la situation de la dette d'autres pays amènent les grands pays de la zone euro à préparer une recapitalisation des banques pour tenter d'éviter une dégradation rapide de la confiance des marchés. Les gouvernements européens ont toujours comme préoccupation principale de protéger les intérêts de leurs amis capitalistes. Leurs solutions conduisent toujours à faire payer plus les salariés en essayant de les opposer entre catégories et/ou entre pays.

L'austérité devient de plus en plus insupportable et touche une proportion grandissante des populations notamment dans les pays occidentaux. Cela déclenche l'indignation de ses couches sociales : les rassemblements d'indignés. Pour l'instant ce mouvement sympathique reste un exutoire et ne débouche pas sur des revendications et des organisations politiques susceptibles d'imposer une transformation des sociétés occidentales.

En France, les mesures d'austérité mises en avant par Fillon sont conformes à l'analyse globale que je viens de présenter. Ce sont surtout les salariés (blocage des salaires des agents de l'Etat), les couches moyennes et les moins favorisées qui sont touchées (taxation des mutuelles). Le Capital et les couches favorisées ne sont qu'affectés à la marge ou sont carrément les grands gagnants comme avec l'affaiblissement de l'impôt sur la fortune. Le service public continue à subir de graves restrictions. Dans presque tous les domaines du secteur public, le gouvernement a décidé de poursuivre la politique de la suppression d'un poste de fonctionnaire sur 2 partant en retraite, notamment dans l'Enseignement et la fonction publique hospitalière, ce qui va rendre particulièrement difficile l'avenir des moins aisés de la population.

La CGT a poussé à juste titre à une mobilisation le 11 octobre contre ce plan d'austérité mais elle a été suivie mollement par la CFDT et l'UNSA. La FSU a privilégié une démarche catégorielle qui a affaibli la mobilisation d'ensemble en provoquant une action dans l'Enseignement 15 jours plus tôt. FO, CGC et CFTC sont restés l'arme au pied.

En plus des différences syndicales, force est de constater que le poids de la crise et l'attente liée à la perspective d'un changement électoral en 2012 freinent la mobilisation

Dans ces conditions, la CGT ne doit pas être prisonnière d'une démarche de rassemblement de sommet et privilégier un mouvement partant de la base pour amener les autres organisations syndicales à s'engager clairement dans l'action.

Ceci dit, on ne voit pas se dessiner d'action interprofessionnelle pour l'instant.

La Recherche

Le budget : une nouvelle baisse sensible des crédits réguliers des laboratoires

Les moyens alloués à la MIREs n'augmentent que de 1% pour les Crédits de Paiement en euros courants, donc une baisse en euros constants. Compte tenu de l'augmentation mécanique due à l'augmentation des pensions et de la masse salariale par simple GVT, les moyens de travail vont donc être en baisse de manière significative. C'est encore plus vrai pour les EPST. Ainsi le budget du CNRS augmente de 0,6% en euros courants. Compte tenu de l'évolution des pensions, de la masse salariale et de l'inflation, c'est donc une baisse très sensible pour le fonctionnement du CNRS. Les conséquences pour les labos vont être rudes car il y a des contraintes que le CNRS ne peut éviter, grands équipements, engagements internationaux, soutien aux IDEX, etc. On murmure que la baisse pourrait être en moyenne de 10% pour les labos. La situation sera sévère pour ceux qui ne sont pas dans les priorités. Le gouvernement demande aussi un effort d'économies de gestion de 0,9% en s'appuyant sur la RGPP des fonctions supports. Comme les moyens pour les contrats ANR vont baisser et que les moyens supplémentaires effectifs apportés par le Grand Emprunt en 2012 pour l'ensemble de la recherche et de l'Enseignement Supérieur seraient de l'ordre de 100 millions, les labos vont subir une sérieuse austérité. (Notons au passage que le Grand Emprunt comme nous l'avions dit, il y a un an se confirme bien être un miroir aux alouettes). La situation est similaire pour les autres EPST. L'IRD baisse même de 0,2% et l'INRIA de 0,5% en euros courants !

La situation est sérieuse aussi pour les Universités qui ont de graves difficultés avec leur masse salariale puisque le gouvernement refuse d'assurer le financement du GVT aussi bien pour les universités que pour les EPST. Le gouvernement se rend compte de la grogne qui monte et se lance dans de petites compensations pour les universités...

Le seul point qui n'est pas une nouvelle catastrophe est le maintien du nombre de postes de titulaires dans les EPST et les Universités. Il n'apparaît pas de moyens pour la stabilisation des CDD. Il pourrait y avoir encore plus de précaires car le plafond d'emploi hors la subvention d'Etat augmente.

Ce budget est complètement en opposition avec les revendications du SNTRS-CGT : revalorisation importante des moyens réguliers des laboratoires, création des postes de titulaires et titularisation des précaires.

La RGPP

Après le rapport de l'IGAENR à l'INRA au printemps, les rapports pour l'INSERM et l'INRIA, le rapport pour le CNRS est annoncé pour cette fin de semaine. Les préconisations sont toujours les mêmes : mutualisation notamment avec les universités, les DGG, mise en place de plateformes centralisant des services, externalisation, réduction des postes pour les fonctions supports.

Le ministère renonce à l'examen des fonctions de soutien dans les EPST pour l'instant.

Les directions du CNRS, de l'INRIA et de l'INSERM doivent présenter dans les semaines qui viennent leur plan d'action en fonction des préconisations de l'IGAENR. Une première réunion avec les syndicats est programmée au CNRS le 28 octobre. Dans la première quinzaine de décembre des CT sont prévus pour avis sur ces plans d'action. La date du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques ne semble pas fixée. C'est sans doute moins facile que prévu pour les directions et le gouvernement de passer aux travaux pratiques. Le gouvernement comme nous l'avons vu pour le budget exige tout de même une réduction de 0,9% des frais de gestion. Il faut être vigilants et prêts à se mobiliser.

La loi sur l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels. Elle a été transmise au Parlement. Le changement de majorité au Sénat retarde son examen au mois de novembre.

Dans l'ESR, une tentative de contourner la loi :

Le gouvernement a déjà programmé un amendement au projet de loi : déroger à la loi pour ne pas prendre en compte les contrats pour financer les thèses.

Dans les EPST et les Universités les directions ne renouvellent pas depuis plusieurs mois les contrats des salariés arrivés à leur terme et qui pouvaient être éligible à la titularisation et à la CDIisation sauf s'ils ont été payés sur la subvention d'Etat de l'Etablissement (position publique officielle au CNRS)

Le Ministère, les Directions d'organismes et les présidents d'Université refusent de discuter avec les syndicats pour le recensement des salariés éligibles

Le SNTRS-CGT a tenté diverses pressions sur les responsables des EPST et du ministère

- Incitation au dépôt de dossiers de non titulaires auprès de l'Administration. Il y a eu de nombreuses démarches individuelles et des initiatives de quelques sections syndicales. C'est à Montpellier que cette démarche a pris le plus d'ampleur : 60 non titulaires se sont joints au SNTRS local pour déposer des dossiers.

- Envoi d'une lettre des sections SNTRS-CGT aux Délégués Régionaux pour demander l'établissement et la transmission aux syndicats d'une liste nominative des non titulaires éligibles. La Direction du CNRS a ordonné par circulaire aux Délégués Régionaux de ne pas répondre aux sections du SNTRS-CGT.
- Demande au nouveau ministre. Tout en prétendant ne pas dire non au recensement, celui-ci se prononce contre l'Etablissement pour l'instant de listes nominatives !
- Mise en place par le ministère d'un Comité de Suivi avec les syndicats des fédérations signataires de l'Accord du 31 mars 2011 en « oubliant » les syndicats CGT des EPST ! Protestation énergique du SNTRS. Prochain Comité de Suivi le 10 novembre. **Nous vous soumettons l'idée d'une réunion des non titulaires pour faire le point et discuter des initiatives à prendre le jour du Comité de suivi du 10 novembre.**
- A l'initiative du SNTRS, avis largement majoritaire au CTP ministériel contre le non renouvellement des contrats des éligibles et pour la mise en place rapide d'un recensement discuté avec les syndicats. Tous ont voté pour sauf FO qui s'est abstenu. L'Administration n'a pas pris part au vote. Elle ne pouvait pas voter contre l'application de l'Accord et de la loi.
- Lancement avec l'Intersyndicale à l'initiative du SNTRS et de SUD de la pétition : non au dégraissage avant titularisation.
- Lettre aux DU pour leur demander d'effectuer le recensement dans leurs unités. Demande en parallèle aux non titulaires et à nos adhérents de pousser à ce recensement dans les unités.
- Préparation d'une démarche avec l'UGFF et, ce qui n'est pas encore assuré peut être B Thibaut, en direction du gouvernement à partir de l'exemple de Montpellier.

L'intégration au CNRS des personnels de la filiale privée, INIST diffusion intervient dans ce contexte. La Direction a des difficultés pour définir les postes de reclassement pour les 34 personnes qui doivent bénéficier d'un CDI de droit public. Moins d'une dizaine de cas semblent avoir aujourd'hui une affectation. Il faut dire que cette filiale était tournée vers la valorisation et que le CNRS ne semble pas savoir ce qu'il conservera comme potentiel en matière de valorisation. En plus, le Directeur de l'INIST vient de changer et il était prévu que l'INIST se réorganise en 5 pôles. Mais le CNRS n'a trouvé par appel d'offres que 4 responsables acceptables. Que va devenir le 5^{ème} pôle ?

Il faut prendre nos précautions pour que les contrats soient signés avant la date limite même si le lieu d'affectation n'est pas encore réglé.

Il faut dire que le dialogue social est bloqué au CNRS depuis fin juin. Toutes les réunions avec les syndicats sont annulées ou reportées qu'il s'agisse de la RGPP, de l'INIST ou de la stabilisation des contractuels malgré les nombreuses relances de notre part. Cela ne peut pas s'expliquer seulement par le changement de DRH. Mr Coudroy a remplacé Mme D'Argouges. Nous l'avons rencontré. Ses possibilités d'initiatives semblent réduites. Il s'occupera du même périmètre que Mme D'Argouges mais il nous a prévenus que pour les questions transversales (qui ne sont pas du seul ressort de la DRH) et pour les questions qui ont un impact budgétaire, les arbitrages seraient faits par le DGDR.

Catégorie B

Le décret réformant la catégorie B dans les EPST sera publié dans les prochaines semaines. Après quelques péripéties, il sera finalement soumis au CTPM le 25 octobre (mardi prochain) pour une application des mesures le premier janvier.

Je veux rappeler notre appréciation et vous inviter à consulter notre site pour ceux qui ne l'auraient pas fait. Pour l'essentiel, rappelons qu'en dehors des agents en fin de grille pour les T et les AI, le décret va dégrader la situation des récents et futurs recrutés aux niveaux Bac et BTS/DUT. Pour les BTS/DUT, il y a maintenant deux corps de recrutement possible par construction (en TCS et AI). Les recrutements en AI auront lieu encore en 2012. Rien n'est dit pour la suite. Nous voulons le maintien du recrutement des BTS/DUT en catégorie A de la Fonction Publique. Le reclassement des actuels AI en IE qui avait été avancé par le MESR semble oublié. Aucune discussion aujourd'hui pour la catégorie A.

Pour, le BN il faut reprendre une négociation sur l'ensemble des corps de catégorie C, B, A et les grilles correspondantes car la réforme ne correspond pas aux aspirations des personnels.

La seconde vague du Grand Emprunt :

Les nouveaux projets d>IDEX ont été déposés. Rappelons qu'il n'y a eu que 3 sélectionnés lors de la première vague. Les pressions du gouvernement sont efficaces. Dans les nouveaux projets 60 à 70% des Enseignants

chercheurs présents sur les sites sont exclus des projets qui sont fortement ciblés du point de vue thématique. C'est aussi une exclusion de la majorité des laboratoires. La démocratie est balayée surtout quand le projet est piloté par une FCS.

Les nouveaux projets de LABEX, IRT, etc. sont aussi en cours. Tout cela contribue avec les élections de 2012. Pourtant les financements n'arriveront qu'au compte goutte. 1,2 milliards en Capital seront effectivement engagés en 2012. Comme nous l'avons déjà dit. C'est bien un miroir aux alouettes et un mécanisme d'exclusion pour de nombreux thèmes, laboratoires et travailleurs scientifiques.

N'hésitons pas à remettre en cause le Grand Emprunt à terme avec une transition de gestion de contrats pour quelques années par l'ANR des financements déjà engagés.

Rapport à la CE du 26 janvier 2012

La situation sociale

Le contexte de la crise du système capitaliste : rien n'est réglé. La contradiction entre L'accumulation du capital sans production de richesses comparables persiste. L'objectif des capitalistes occidentaux et des gouvernements à leur solde reste de faire payer les salariés. Les mesures d'austérité prises par les gouvernements sont ressenties douloureusement : pauvreté et chômage augmentent

L'Union Européenne peine à trouver une solution à ses problèmes de dette souveraine

Salaires : un enjeu fondamental. Nombre de salariés vivent dans des conditions dégradées à laquelle nous ne pouvons nous résigner. Comment vivre et faire des projets avec les minimas sociaux qui concernent tant de monde.

La situation salariale dans la fonction publique. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires recule fortement depuis 2010 alors qu'il a déjà bien baissé depuis 2000 et même depuis 1982, date de la suppression de l'échelle mobile. La valeur du point d'indice n'est plus revalorisée et le taux de prélèvement pour pension civile augmente de 1% tous les ans depuis 2011. La situation est particulièrement sévère pour les fonctionnaires de catégorie C et même du début de catégorie B. Le SMIC qui lui est légèrement revalorisé chaque année dépasse chaque année le minimum salarial de la fonction publique et cette année plusieurs échelons dans chaque échelle de la catégorie C. Jusqu'à présent, chaque année, le gouvernement donnait une indemnité compensatrice pour compenser le décalage avec le SMIC. Cette année, devant le grand nombre de fonctionnaires concernés, le gouvernement s'est résolu à donner des points supplémentaires pour éviter un décrochement trop important des salaires des fonctionnaires de catégorie C vis à vis du SMIC. Il en résulte un écrasement des carrières de la catégorie C et un problème de reconnaissance sérieux des qualifications puisque les débuts de carrière dans la catégorie B se retrouvent très proches du SMIC et les débuts de carrière en catégorie A doivent représenter autour de 130% du SMIC.

Cette question du pouvoir d'achat et du niveau des salaires est cruciale. Elle traduit le rapport de force entre le Capital et les salariés. Cette question doit être au centre de nos revendications et nous devons agir en permanence pour l'amélioration des rémunérations sous toutes les formes : valeur du point d'indice, primes non modulées, amélioration des carrières, amélioration des pensions.

Un Sommet social le 18 janvier a été convoqué par Sarkozy qui a invité les organisations syndicales. Sarkozy a annoncé quelques mesures de redéploiement budgétaires qui ne risquaient pas de provoquer trop de réaction syndicales comme l'augmentation des crédits pour la formation et le renforcement en personnels de pôle emploi (en CDD malheureusement). Sarkozy n'a pas mis sur la table à ce sommet son grand projet actuel, l'instauration d'une TVA sociale qui va reporter sur les consommateurs qui sont principalement des familles de salariés, qu'ils soient aisés ou pauvres une baisse des cotisations sociales payées par les entreprises. Toujours la même politique ; des cadeaux au patronat au détriment des salariés et surtout les plus modestes. C'est insupportable

Face à cette politique, quelle est L'attitude des différences forces syndicales. La plupart expriment un mécontentement mais sans appeler à la lutte. Elles expriment un attentisme et un fatalisme désespérant : CGC, CFTC, UNSA, CFDT et même FO. Solidaires et la FSU appellent timidement à l'action pour accompagner la CGT qui a dû se résoudre à laisser quelque peu de côté sa stratégie d'Unité de Sommet avec les autres syndicats. C'est difficile à tenir quand vos principaux alliés ne veulent rien faire. Cet attentisme et ce fatalisme de la plupart des forces syndicales renforcent la pensée unique véhiculée par les médias et beaucoup de forces politiques, ce qui contribue à façonner l'état d'esprit des salariés : Un mécontentement sérieux mais la croyance qu'il n'est pas possible de faire reculer le patronat et le gouvernement sur l'austérité, dans un contexte où prédomine l'idée que les ressources de la planète s'épuiseraient et que le développement conduirait à dégrader la qualité de l'environnement.

L'attentisme en France est aussi lié à la proximité des élections présidentielles et législatives. Sans croire que des changements profonds seront réalisés par le favori des sondages, l'espoir reste dans les consciences d'une politique moins brutale et de possibilités de peser plus aisément sur le nouveau pouvoir. Malheureusement, l'absence ou la faiblesse des mobilisations avant les échéances électorales ne peut qu'encourager le pouvoir qui sortira des urnes à faire preuve de fermeté par rapport aux revendications des salariés.

La situation dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur

Le budget 2012 des labos et les emplois. Les labos ont découvert en janvier que la subvention qui leur vient des EPST est en chute libre. Au CNRS, la baisse est en moyenne de 9,1% avec d'énormes variations. Le cas le plus spectaculaire est celui des laboratoires de l'INSU qui connaissent des baisses de 50 à 90%, chiffres officiels fournis par la Direction du CNRS. La Direction de l'INSU a privilégié le maintien des grands équipements. Elle considère que les labos ont des réserves pour fonctionner, les crédits qu'ils avaient mis de côté pour des achats de gros matériels mais cette est une stratégie à un coup. Que se passera-t-il l'an prochain si les crédits baissent encore. C'est la même situation pour les délégations qui sont contraintes de prendre dans leur réserve constituée par les préciputs ANR et les contrats qu'elles ont reçu sans les distribuer immédiatement. C'est souvent, là aussi, une affaire à un coup. Même question pour l'année prochaine. Tous les niveaux de gestion du CNRS vont essayer de réduire leurs dépenses et de passer le bébé à d'autres. C'est ce à quoi on assiste pour le remboursement de certaines missions.

Sur les deux dernières années la baisse moyenne des crédits aux labos atteint plus de 20% avec bien sûr de grandes disparités.

La crise budgétaire des Universités autonomes est forte également, leur budget baisse de 15% selon l'information donnée au CNESER d'avant hier. Certaines universités y compris l'une des plus prestigieuses, Paris 6, l'upmc ont été mis un temps sous tutelle rectorale avant de procéder à des coupes dans leur budget (y compris avec des restrictions d'emplois) pour se sortir de cette tutelle. Force est de constater que les conséquences de la LRU sont graves.

Les crédits contractuels permettent à une partie des labos de s'en sortir alors que d'autres restent dans les difficultés. Le système de recherche pourra-t-il tenir longtemps devant de telles inégalités entre les labos. Les appels d'offres du grand emprunt ne vont qu'exacerber les inégalités.

Le nombre des emplois dans les EPST ne diminue pas mais le nombre de CDD augmente au détriment des emplois statutaires.

La précarité continue à croître et une nouvelle vague de CDD est annoncée avec le Grand Emprunt comme le reconnaît la Direction du CNRS

Notre objectif reste d'obtenir une résorption complète de la précarité comme l'indique la motion votée à notre congrès. La lutte sera longue et difficile, il ne faut pas rêver.

La loi Sauvadet n'est pas une réponse sérieuse à l'objectif mais elle vise à éviter une accumulation trop forte des emplois précaires de longue durée qui posent de nombreux problèmes. Certains non titulaires peuvent espérer être stabilisés. L'application de cette loi, de portée limitée, se heurte tout de même à des résistances particulièrement fortes dans l'ESR, à la fois de la part du MESR, des dirigeants des établissements et d'une partie des notables scientifiques.

L'importance de l'enjeu de cette loi pour l'ESR est bien démontrée par les efforts du ministère et des directions des établissements (organismes et universités) pour empêcher l'application de la loi dans l'ESR :

--Les blocages pour le recensement et les dégraissages (non renouvellement des contrats arrivant à terme.

--Les amendements du gouvernement pour le MESR : exclusion des contrats pour la formation doctorale, faire durer les contrats de mission pendant 10 ans avant de licencier. Le gouvernement n'a pas déposé ses amendements MESR devant le Sénat. Il mise sur un passage en force à l'AN.

Nous devons lutter contre la culture du pilotage par projets. Le rôle de l'ANR : 400 millions d'euros de masse salariale : 10 000 non titulaires en permanence. Il faut obtenir des transferts de cette masse salariale pour CDIser et titulariser les éligibles

La circulaire du 12 janvier au MESR ordonne aux établissements de ne pas organiser de concours réservés pour les CDD de catégorie A+ en contradiction avec une loi qui n'est même pas encore votée ! Nous avons réagi dès que nous avons eu de connaissance de cette circulaire en en demandant le retrait.

Nous avons écrit à tous les sénateurs pour poser les problèmes de la précarité : l'insuffisance de la loi et les mauvais coups dans l'ESR.

Plusieurs groupes parlementaires se sont faits l'écho des revendications syndicales

L'action du 25 janvier à l'initiative du SNTRS-CGT : conférence de presse avec des échos dans l'AEF, L'Humanité, et un article est aussi attendu dans Le Monde, adresse du SNTRS-CGT à tous les agents au CNRS et à l'INSERM, rassemblement de plus d'une centaine de personnes devant le Sénat à l'occasion du début d'examen de la loi. Deux Sénateurs sont sortis de la séance pour rendre compte de ce qui se passait...Il faudra d'autres mobilisations et plus fortes pour obtenir des avancées contre les opérations scandaleuses menées dans l'ESR. **Nous proposons aux autres syndicats de l'ESR de réunir la semaine prochaine une intersyndicale pour discuter des suites de l'action du 25 janvier : AN ?, ministère ?**

A noter que la discussion au CNRS pour l'application de la loi Sauvadet devrait commencer à la mi février. Des décrets d'application devront être pris pour la mise en œuvre de cette loi. Sa mise en œuvre ne sera pas que le fait de l'actuel gouvernement. Elle devra être traitée aussi par l'équipe issue des prochaines élections.

Le Grand Emprunt : c'est la focalisation des investissements sur un nombre réduit de sites et de thèmes. L'exclusion de nombreux laboratoires et enseignements. L'exclusion de la majorité des territoires. La sélection des Idex sera connue en février.

Les contradictions de ces réformes: gâchis humain et scientifique. Comment pourront-ils laisser de nombreux chercheurs, enseignants - chercheurs sans moyens de travail significatifs ?

La RGPP accompagne la baisse des moyens des organismes et des universités ainsi que la mise en place des Idex, labex et autres ex : les plans d'action des EPST. Externalisation, mutualisations, plateformes partagés et DGG à marche forcée pour réduire l'emploi à plus ou moins long terme. Voilà ce qui marque ce plan d'action. Au Comité Technique de la semaine dernière, toutes les organisations syndicales ont voté contre le plan d'action. La direction du CNRS a dû le convoquer à nouveau demain 27 janvier. Nous nous efforcerons d'entraîner les organisations syndicales dans un nouveau vote unanime contre ce plan.

Anne Casanova fera après ce rapport une présentation plus détaillée des plans d'action pour Le CNRS et les autres EPST : RGPP, Investissements d'avenir et difficultés budgétaires se conjuguent pour que les EPST deviennent de simples agences de personnels. Ils ne peuvent plus avoir d'ores et déjà une politique scientifique choisie. Ils ne font qu'accompagner les politiques scientifiques définies ailleurs ainsi que les réformes du système.

Le BN propose une journée de mobilisation le 17 février lors de la prochaine réunion du CA du CNRS où sera mis au vote le plan d'action. La mobilisation peut s'appuyer sur la baisse des crédits des laboratoires et le plan d'action RGPP. Un rassemblement est possible au siège du CNRS et devant les délégations en poussant l'action le plus loin possible, y compris le blocage du CA si la mobilisation a suffisamment d'ampleur, il n'est pas interdit de rêver. En tout cas, nous devons développer d'ici là une campagne d'explication pour essayer d'entraîner nos collègues. Si la CE se prononce en faveur de cette proposition du BN, nous contacterons rapidement aussi les autres syndicats des EPST pour leur proposer de s'associer à cette initiative.

Les élections au Comité National et les sections scientifiques de l'Inserm. Les élections ont lieu au premier semestre 2012. Au CNRS : 20 février pour les chercheurs et 26 mars pour les ITA. Ces élections restent un enjeu important malgré l'emprise de l'AERES pour l'évaluation des Unités et des personnels. La mise en place d'indicateurs.

Lorena vous fera un bilan de la recherche des candidatures et de la préparation des professions de foi.

Je terminerai ce rapport en insistant sur le grand effort que doit faire l'ensemble du syndicat pour surmonter les difficultés à mobiliser que nous percevons dans l'ESR comme dans l'ensemble de la société. La même remarque peut être faite pour les difficultés d'impliquer ITA et chercheurs du syndicat dans les élections au Comité National. Beaucoup va dépendre de la pugnacité des militants du SNTRS-CGT sur le terrain.

*Evaluation de l'ANR par l'AERES : position de la FERC-CGT
représentée par Michel PIERRE*

Nos instances se sont prononcées pour la suppression de l'ANR, en tout cas avec son organisation et ses missions actuelles. Cette position est fondée sur les constats suivants.

Cette agence applique strictement les directives du gouvernement : c'est un de ses principaux outils de pilotage de la recherche. Les choix effectués par l'agence sont décidés en dehors d'instances représentatives

de la communauté scientifique aussi bien en ce qui concerne le choix des thèmes que la composition des comités d'évaluation. Les rapports des divers évaluateurs ne sont pas transmis aux demandeurs contrairement à la pratique reconnue sur le plan international pour l'évaluation des travaux, notamment les publications. Il n'est donc pas étonnant que la qualité des évaluations de l'ANR soit largement contestée et que les recours ne soient pas si rares.

Ce mode de pilotage dit sur projets réduit considérablement la liberté de recherche. La montée des moyens de l'agence, qui distribue plus de 800 millions d'euros via ses appels d'offres, se fait en réalité au détriment des crédits récurrents pourtant indispensables au fonctionnement des laboratoires, crédits qui sont aujourd'hui invraisemblablement bas.

Un nombre faible d'équipes et donc de thématiques bénéficient des crédits de l'agence. Les appels d'offres « blancs, » qui intéressent le plus la communauté scientifique, ont un taux de réussite inférieure à 20 %. Derrière une pseudo excellence, c'est un énorme gâchis de temps pour les équipes qui déposent des projets, ce qui les affaiblit dans la compétition internationale.

Mais le principal drame généré par l'ANR est l'explosion de la précarité dans les établissements de recherche depuis 2005. Près de 50% des crédits distribués à la suite des appels d'offres de l'ANR constituent de la masse salariale pour financer des milliers de CDD ITA et chercheurs qui exercent souvent, en fait, des fonctions permanentes dans les établissements publics, fonctions qui selon la loi devraient être exercées par des fonctionnaires. La notion de contrats de mission, limités dans le temps, est généralement une tromperie. Car ses contrats dits de missions ou de projets se succèdent, en exigeant les mêmes compétences, financés par l'ANR et d'autres agences. Pour nous, cette masse salariale doit revenir aux établissements de recherche afin de servir de support financier pour des postes statutaires. De plus, cette précarité nous amène à rappeler notre exigence, pour répondre aux besoins de la recherche, d'un recrutement beaucoup plus « jeune » qu'aujourd'hui pour les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les ingénieurs.

La précarité de l'emploi, c'est aussi le sort des personnels de l'agence qui sont majoritairement des CDD. Pourtant, même en se plaçant du point de vue de la recherche de l'efficacité de l'agence, il serait intelligent de stabiliser une grande partie de ces agents qui ont acquis expertise et expérience. Là aussi on constate un gâchis humain et un gâchis pour l'institution.

Nous avons donc des raisons fortes pour vouloir supprimer cette agence telle qu'elle est. Pour nous une agence de financement de la recherche ne devrait pas prétendre piloter l'ensemble du système de recherche mais se limiter à soutenir un nombre réduit de thèmes émergents ou de lancement d'opérations internationales pour lesquels les moyens des unités de recherche sont insuffisants. Et surtout, elle ne devrait financer que très peu de CDD dans ces opérations.

Rapport à la Conférence Nationale Chercheurs du 20 janvier 2012

Un système de recherche qui réduit la place du développement des connaissances et marginalise la liberté de recherche.

La transformation du système de recherche publique entamée en 2005 a fortement progressé. Le financement sur projets (ANR, Contrats Européens,...) continue à remplacer le financement récurrent qui se réduit à des miettes.

Le budget 2012 est en effet marqué par une baisse des moyens des organismes et de nombreuses universités à périmètre constant. Certaines universités ont dû être mises sous tutelle des rectorats. Plusieurs universités ont réussi à se sortir de cette tutelle en acceptant des coupes sévères dans leur budget, y compris en renonçant à procéder à des embauches.

Pour les organismes, l'emploi a été à peu près préservé à ceci près qu'une partie des postes de titulaires libéré n'ont pas été remplacé : décès, démissions, détachements. C'est le cas au CNRS, plus de 200 postes de titulaires ont disparu. Par contre le nombre de CDD a augmenté.

Les subventions aux laboratoires ont baissé de 10 à 20% dans la plupart des Instituts. Les coupes les plus spectaculaires concernent l'INSU où la majorité des labos subissent des coupes de 50 à 90%

Ce changement conduit les équipes à s'orienter toujours plus vers les priorités qui permettent d'obtenir des contrats et à abandonner les recherches pour la connaissance dans des champs qui n'attirent pas les financements.

Simultanément, ce mode de financement a fait exploser l'emploi précaire qui pèse lourdement sur « le climat » dans les laboratoires. Développer : la masse salariale distribuée par l'ANR est de 400 millions d'euros. C'est un de moteurs principaux pour générer des emplois de non titulaires.

La lutte contre la précarité dans les ministères qui ont maintenant de garder une partie de leurs non titulaires qui ont acquis une expertise et une expérience précieuse. Le protocole Tron et la loi Sauvadet visent à stabiliser les non titulaires de longue durée par CDI sation et titularisation. (Rappeler les principes pour devenir éligibles à ces mesures Si ces mesures se préparent dans la plupart des ministères, elles ont du mal à être appliqué dans l'ESR. Un premier recensement qui sous évalue la situation vu les conditions a tout de même conduit le MESR à en reconnaître 11000 dont près d'un millier dans les EPST. Cependant les Etablissements ont toujours refusé de discuter des critères du recensement avec les OS

Les dégraissages, les projets d'amendements du MESR, la question de l'âge du recrutement sur poste, l'initiative du 25 janvier à 17h au Sénat.

Aujourd'hui, **de nouvelles restructurations se mettent en place avec les appels d'offres du Grand Emprunt**. Les critères retenus (priorités de la SNRI, prédominance de l'innovation, gouvernance anti-démocratique), accélèrent l'installation d'un système de recherches à plusieurs vitesses. Les moyens financiers et humains vont être préférentiellement focalisés sur moins d'une dizaine Idex, localisés sur des grands sites universitaires de recherche. Dans ce système, le CNRS et les autres EPST n'organisent plus la recherche. Ils se limitent à accompagner les réformes d'autant que la mise en place de l'AERES leur a retiré la maîtrise de l'évaluation des équipes.

Les plans d'action RGPP pour les fonctions supports vont être mis en œuvre dans les EPST. Il s'agit bien d'accompagner l'organisation que mettent en œuvre les appels d'offre du Grand Emprunt. Le plan d'action du CNRS doit être adopté le 17 février 2012 par le Conseil d'Administration du CNRS. Ces plans d'action sont des outils pour accompagner les réformes coordonnées des organismes et des établissements d'Enseignement Supérieur. Ces plans sont marqués Externalisation de l'Informatique de gestion dans les cas où elle est jugée insuffisante, mutualisations internes aux organismes, mutualisations entre organismes et Universités notamment sous forme de plateformes partagées en soutien des Idex. Augmentation des prélèvements sur les contrats Volonté gouvernementale de généraliser les DGG sous contrôle des grandes universités de recherche. Pourtant même les inspecteurs de la RGPP constatent que les Universités ne sont souvent pas en mesure de le faire et proposent que le CNRS prenne en DGG au moins 70 UMR importantes. Au CT du CNRS, il y a deux jours l'unanimité des organisations syndicales ont voté contre le plan d'action. Conformément à la nouvelle loi sur la représentativité syndicale, la direction doit représenter son dossier le 27 novembre et risque de devoir présenter son plan d'action au CA avec un avis négatif unanime confirmé des syndicats.

Aujourd'hui, l'AERES se prépare à imposer des indicateurs de performance, qui ne confèrent qu'une place limitée à la production scientifique, pour l'évaluation des équipes et aussi pour celle des chercheurs et des ingénieurs (décret de fin 2011), comme le gouvernement l'applique déjà pour attribuer les subventions de l'Etat aux établissements de recherche. Rappel des critères en 2012 pour le programme 172 de la loi de finances 2012. Les instances scientifiques se trouvent de plus en plus dessaisies de leurs prérogatives. Il y aura une bataille difficile à mener dans les instances du CNRS et des autres EPST pour défendre la science et les chercheurs dans les nouvelles commissions scientifiques qui vont être élues au printemps et dont nous reparlerons cet après-midi

Les réformes annoncées du statut des chercheurs : en 2012 réforme permettant des concours communs entre EPST, avec l'Inserm, avec l'Inria et sans doute au delà pour gérer les réductions de postes prévues.

Le rapprochement avec les Enseignant chercheurs : la mise en cause du métier de chercheur à plein temps.

Cette transformation du système de recherche se déroule aujourd'hui en pleine crise du système capitaliste dans le monde occidental. Les gouvernements européens et notamment le gouvernement français continuent à mettre en œuvre des réformes pour faire payer aux salariés les difficultés économiques et financières du capitalisme occidental. Fin 2010, nous avons eu la réforme des retraites, le blocage des salaires, l'augmentation des cotisations, licenciements et chômage continuent à croître. Maintenant Nicolas Sarkozy veut imposer la TVA sociale.

Les dépenses publiques sont réduites dans tous les secteurs et nous avons vu que la recherche et l'enseignement supérieur n'y échappe pas.

Les salariés y compris dans la recherche ne croient visiblement pas qu'il est possible en ce moment de faire reculer le gouvernement et attendent des solutions de l'élection présidentielle. C'est une illusion si nous ne poussons pas dès aujourd'hui.

Les organisations syndicales ont globalement une attitude qui conforte ce sentiment. La plupart ne veulent lancer aucune action d'envergure avant l'élection présidentielle. Seule la CGT tente de mobiliser comme le 18 janvier à l'occasion du sommet social. Cependant la CGT est prise dans une contradiction puisqu'elle fait souvent dépendre ses appels à la mobilisation d'appels unitaires de sommet. Ce qui est très difficile aujourd'hui avec les autres syndicats qui ont une stratégie attentiste.

Dans la recherche, force est de constater les difficultés pour mobiliser les personnels, en particulier les chercheurs. Ce n'est pas dû seulement à l'ambiance générale dans la société et à l'attentisme syndical. Il y a des réalités objectives. Notamment une pression professionnelle très grande, il faut trouver des financements et publier, le recrutement est tardif, les jeunes restent longtemps en situation précaire

Le SNTRS-CGT combat résolument ces réformes du système de recherche et la politique antisociale du gouvernement.

Face aux réformes mises en œuvre qui nous ramènent avant 1968 dans la recherche, le SNTRS-CGT mène effectivement une lutte résolue, ce que les personnels ont clairement reconnu lors des élections de représentativité le 20 octobre. En effet, ils ont placé le SNTRS-CGT nettement en tête parmi les organisations syndicales du CNRS.

Le SNTRS-CGT réfléchit à une démarche pour remettre en cause la transformation actuelle du système de recherche. Il lui faut convaincre des forces syndicales et politiques. Dans cette quête, les premiers contacts avec l'équipe du candidat favori des sondages ne sont guère encourageants. Nous pensons qu'il serait utile que notre milieu professionnel se mobilise : précarité, RGPP, budget, défense des organismes et du statut de chercheur à temps plein.

Le Secteur Chercheurs : difficultés à le réunir régulièrement

Nous avons étendu nos appels pour les réunions du bureau du secteur à tous les chercheurs syndiqués de la RP.

Réunions pour fixer l'orientation de notre action sur les questions importantes concernant les chercheurs : protocole Ton et recrutement régulier, PES,...

Il faut pourtant faire fonctionner le secteur pour développer une communication efficace en direction des chercheurs.